Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260521-40_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

C O M M U N E

de

P O L I G N É

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 21 MAI à 20h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Jean-François GUYOMARD, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

PRÉSENTS : JF. GUYOMARD – A. MEHAT – B. LECUE – C. MARCAULT – G. THOMAS – I. MOISON – JM. PINARD – N. JOLIVEL – O. HERSENT – S. LE SAOUT – JL. BOSSE – C. ALLAIN – V. MAIRESSE – J. HODY
REPRESENTÉS : A. LEBRETON pouvoir à JM. PINARD
EXCUSES :

G. THOMAS a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : Le 12/05/2026

DÉLIBÉRATION N° 40-2026 : CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR DE L'ECOLE ET DEVIS DE REPARATION

M. Le Maire informe les membres du conseil que le contrat de maintenance de l'ascenseur de l'école est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler.
Le contrat proposé par la société A2A est d'une durée de 3 ans, à compter du 1er juin 2026, avec reconduction tacite.
Le prestataire a également établi un devis de réparation pour la téléalarme et propose son remplacement et la mise en place d'un kit GSM pour remplacer la ligne cuivre. Le devis est de 1372 € HT.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le contrat de maintenance de l'ascenseur pour une durée de 3 ans à compter du 01 juin 2026 avec la société A2A.
- **Valide** le devis de l'entreprise pour le remplacement de la téléalarme et la pose d'un kit GSM pour un montant de **1372 € HT**.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Poligné

Le / la secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-François GUYOMARD